Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 18/12/2025
ID : 064-200087492-20251216-42_2025-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 16 décembre 2025

Le 16 décembre 2025, à 19 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 10 décembre 2025 et transmise par voie électronique le 10 décembre 2025, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENTS : M. BERNOS Michel, M. DUDRET Victor, M. POURTAU Xavier, M. RHAUT Jean-Christophe, M. DAVANTES Jean-Charles, M. MORA Pascal, M. NAHON André, Mme MARQUE Christine, M. URBAN Jean-Claude, M. MAZODIER Frédérick, M. MAUBOULES Patrick, M. PARIS Gérard, M. MORLAS Claude, M. GAUZERE Guy, M. LASSALLE Philippe, M. POILLION Jean, M. BERTRANINE-CHANQUET Serge, M. LESCUDÉ Frédéric, M. VERMESSE Bruno, M. COUTO Benoît, Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique, Mme JOUANINE Marie-Hélène et Mme CORMY Céline.

ABSENTS EXCUSES : M. CAPERET Alain, M. CABANNE Pascal, Mme DAUGAS Sylvie, M. FAUX Jean-Pierre, M. CARRIQUIRY Gérard (représenté par M. MORLAS Claude, délégué suppléant), Mme BELAYGUE Dominique, M. ROTH Patrick, M. CLAVERIE Didier, M. SOUDAR Denis, M. GERMAIN Eric, M. PEDEFLOUS Roger (représenté par M. LESCUDÉ Frédéric, délégué suppléant), M. BURON Patrick, M. DUMAS François, M. BÉGUÉ Gérard (représenté par M. COUTO Benoît, délégué suppléant), M. LACRABERE Francis, M. LABAT Léopold, M. RANGOTTE Pierre (représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante).

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. PATRIARCHE Nicolas a donné procuration à M. DUDRET Victor, M. MALO Serge a donné procuration à M. POURTAU Xavier, M. BERNIARD Claude a donné procuration à M. BERNOS Michel.

Secrétaire de séance : M. PARIS Gérard.

Délibération n° 42-2025 – Acquisition du véhicule Peugeot 208 auprès de Pyren'eau dans le cadre du PAT : régularisation

Rapporteur : Monsieur Victor DUDRET

Le Rapporteur indique qu'il convient de régulariser l'acquisition du véhicule Peugeot 208 immatriculé CT-978-ZC. En effet, par délibération n°21/2019 en date du 25 juin 2019, le SMEP a accepté de reprendre le portage administratif du PAT n°3. Cette décision s'est accompagnée du transfert du matériel du PAT de l'ancien syndicat porteur Pyren'eau au SMEP de la région de Jurançon, et notamment d'un véhicule permettant aux agents du PAT d'accomplir leurs missions.

Un certificat de cession de véhicule a été émis le 20/01/2020 concernant le véhicule Peugeot 208 immatriculé CT 978 ZC par Pyrén'eau (anciennement dénommé Syndicat Mixte du Nord Est de Pau) au bénéfice du SMEP. Cette cession n'a pas fait l'objet d'une écriture comptable, à ce jour.

Par délibération en date du 3 décembre 2025, Pyrén'eau a accepté de céder au SMEP de la région de Jurançon le véhicule Peugeot 208 à l'euro symbolique.

Ainsi, afin de régulariser la situation, il est proposé au Comité syndical d'accepter d'acquérir à l'euro symbolique le véhicule ci-dessus mentionné auprès de Pyrén'eau et d'effectuer les écritures comptables correspondantes.

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Rapporteur dans ses explications, et après en avoir délibéré,

APPROUVE la régularisation portant acquisition du véhicule Peugeot 208 auprès de Pyren'eau à l'euro symbolique, dans le cadre du PAT ;

AUTORISE Monsieur le Président tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 064-200087492-20251216-42_2025-DE

PRECISE que les crédits seront inscrits sur le budget correspondant.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 23 Pouvoirs : 3 Nombre de votants : 26

Vote – Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Gérard PARIS